

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

Convocation du : 14 septembre 2015 L'an deux mille quinze, le vendredi 18 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
14 septembre 2015 La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19 Étaient présents : Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Jean-Marc GEUFFROY, Aurore MILWARD, Jimmy PASQUIER, Corine LE ROUX, Valérie THEVEUX, Jean-Claude GOHARD, Carine BARRIERE, Virgil DOUINE, Giovanni GIOIA, Olivier RICHY à partir du point n°4 à l'ordre du jour, Jean-Bernard BESSARD, Aurore LAGARDE, Frédéric THIEL, Laurie KOZLOWSKI

Nombre de présents : 16 Étaient absents : Josette JOYEUX, Evelyne HEULIN ayant donné pouvoir à Mireille ELOY, Monique PETIT ayant donné pouvoir à Aurore LAGARDE

Nombre de votants : 18

Frédéric THIEL est élu secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h45.

Madame le Maire demande le rajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Signature d'un contrat d'avenir de 35 heures

Pas d'objection des élus présents.

1. Adoption des comptes rendus des 18 mai et 12 juin 2015

Aucune remarque n'est faite aux 2 comptes rendus.

Décision : les comptes rendus du conseil municipal des 18 mai et 12 juin 2015 sont adoptés à l'unanimité

2. Signature d'un devis avec la société Dreamvision pour l'achat d'un écran de vidéo projection

Frédéric THIEL explique à l'assemblée qu'il convient dans un premier temps d'acheter un écran de bonne qualité, l'achat du vidéo projecteur se faisant ultérieurement après des tests de matériel.

Après comparaison du devis de la société Dreamvision avec des sites internet proposant le même type de matériel, il en résulte que le tarif proposé de 1 372€ HT est très intéressant.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le présent devis

3. Signature de devis pour la mise en conformité en matière de sécurité incendie de 4 bâtiments communaux

La sécurité incendie n'était pas comprise dans le marché de travaux des bâtiments communaux bien qu'elle soit obligatoire.

Gloire incendie sécurité, le prestataire habituel de la mairie avec lequel la commune a signé un contrat de maintenance, nous a fait parvenir un devis :

Mairie :	663,00€ HT
Maison des associations :	1 269,60€ HT
Salle des fêtes :	391,50€ HT
Ecole de Boutigny :	<u>425,00€ HT</u>
	2 749,10€ HT

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le présent devis

4. Signature d'un devis pour la fourniture de serrures électroniques

Olivier RICHY arrive lors de ce point.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 13 mars 2015, Madame le Maire a présenté aux élus la mise en place d'un système de contrôle d'accès sans câblage.

Pour rappel :

Le système proposé est simple à réaliser, puisqu'il s'agit de remplacer un cylindre type canon profil européen par un cylindre électronique du même profil.

Les caractéristiques de ce produit sont : corps inox, protection anti-perçage, tête RFID Mifare Classic, mémoire 1000 cartes/ 1024 événements, 1 batterie CR2 avec autonomie de 40 000cycles, compatible NFC et certification CE.

Les badges seront paramétrés grâce à un logiciel d'administration des droits (200 times zones avec 12 tranches horaires, gestion automatisée horaires été/hiver, gestion complète droits d'accès, ouverture de porte multimode standard – on/off, report complet des évènements).

Les explications du fonctionnement :

- à l'issue de la programmation d'un badge, celui-ci pourra déverrouiller une porte ainsi équipée, à condition que la tranche horaire et que la serrure électronique corresponde bien à son droit.
- Il suffira au porteur du badge de le présenter devant la serrure pour l'activer,
- puis de tourner le pommeau comme s'il s'agissait d'une clé.
- Pour refermer cette porte, le porteur du badge devra faire la même opération.
- Pour verrouiller cette porte de l'intérieur, il suffit de tourner le bouton placé sur la serrure électronique.
- Le montant d'une serrure électronique est de l'ordre de 300,00€ TTC.

Pour équiper la mairie, la maison des associations, l'espace sportif et culturel et la salle polyvalente, une quantité de 25 serrures électroniques sont nécessaires.

Les 100 badges utilisateurs sont facturés 5,00€ TTC pièce.

Montant (estimé) de 25 serrures électroniques TTC :	7 500,00€
Montant (estimé) de 100 badges TTC :	500,00€
Montant (estimé) du logiciel d'administration TTC :	1 000,00€

Montant total (estimé) TTC : **9 000,00€**

Jean-Bernard BESSARD propose que soit rédigé un règlement intérieur sur l'utilisation des badges précisant les obligations et responsabilités des détenteurs de badges. Mireille ELOY lui propose de s'associer à la rédaction de celui-ci.

Frédéric THIEL s'interroge sur la nécessité de déclarer à la CNIL le logiciel de gestion des badges.

Décision : Le conseil municipal, à la majorité, 5 abstentions, Aurore LAGARDE, Aurore MILWARD, Frédéric THIEL, Jean-Marc GEUFFROY, Laurie KOZLOWSKI, 1 contre Jimmy PASQUIER, autorise Madame le Maire à signer le présent devis

5. Avenant n°2 du lot n°1 construction d'une nouvelle station d'épuration à Prouais avec la société Voisin pour la fourniture de 50 mètres linéaires supplémentaires de clôture

Lors d'une visite de chantier à la station d'épuration de Prouais, il a été constaté la présence d'un regard situé à l'extérieur du périmètre clôturé prévu dans le projet.

A noter que la mairie n'avait pas été consultée sur son emplacement.

De ce fait, toute intervention sur ce regard aurait nécessité un rapprochement avec l'agriculteur autorisé à cultiver ce morceau de parcelle.

En conséquence, il a été décidé par la commission « assainissement collectif » présente sur le chantier lors de la réunion de repousser la clôture de 50 cms de largeur soit 50 mètres linéaires portant un devis à 1 237.50€ HT sachant que pour diminuer le cout supplémentaire l'enherbement sera fait par les employés communaux.

Décision : Le conseil municipal, à la majorité, 1 contre, Virgil DOUINE, autorise Madame le Maire à signer le présent avenant

6. Délai d'amortissement des dépenses et recettes liées à la station d'épuration de Prouais

La perception de Nogent le Roi nous demande de délibérer sur le délai d'amortissement des dépenses et recettes de la construction de la nouvelle station d'épuration de Prouais.

Madame le Maire propose aux élus compte tenu de l'importance de l'investissement un délai de 40 ans.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la durée d'amortissement en dépenses et en recettes de 40 ans pour la nouvelle station d'épuration

7. Budget Transport : Décision modificative n°1

La perception de Nogent le Roi ferme ses portes le 31 décembre 2015 du fait du redécoupage des cantons.

Le Receveur Percepteur, Mlle Baudu, souhaite mettre à jour la comptabilité des collectivités.

Elle demande de régulariser des écritures d'amortissement sur les recettes perçues pour le nouveau car soit 5 304,37€/an sur 10 ans.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la présente décision modificative du budget transport

8. Budget assainissement : Décision modificative n°1

La perception de Nogent le Roi ferme ses portes le 31 décembre 2015 du fait du redécoupage des cantons.

Le Receveur Percepteur, Mlle Baudu, souhaite mettre à jour la comptabilité des collectivités.

Elle demande à ce titre plusieurs régularisations :

- Des écritures de transfert entre les comptes 2031 au 2315 : 80 202,02€, les études étant suivies de travaux.
- Des écritures d'amortissements sur des recettes antérieures : 3 657,58€/an sur 40 ans.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la présente décision modificative du budget assainissement

9. Demande de subvention DETR 2015/2016 pour l'aménagement des services techniques communaux

Une 1^{ère} demande de subvention pour aménager les services techniques communaux avait été faite au conseil départemental au titre du FDAIC.

Un refus nous a été notifié, la dépense n'étant pas éligible à ce fonds.

Il a été conseillé à Madame le Maire de se rapprocher de la Préfecture afin de solliciter l'attribution d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), laquelle a émis un avis favorable pour l'étude à la condition de fournir une délibération sollicitant une subvention de l'État au titre de la DETR et arrêtant les modalités de financement.

La participation au titre de la DETR serait de 20% du montant HT des travaux.

Le montant estimé par l'entreprise Dias construction des travaux est de 52 892€ HT.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à présenter le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2016 voire 2015

10. Signature d'un contrat à durée déterminée pour le poste de responsable de la garderie communale à raison de 21h10 hebdomadaires

Le remplacement d'un des agents parti à la retraite, a été partiellement comblé par l'embauche de Maud Mandel à raison de 21h10 hebdomadaires sur la période scolaire.

Lors du conseil municipal du 12 juin dernier, les élus ont voté la signature de son contrat en tant que contrat aidé. Sa validation n'a pas été possible du fait du cumul avec un autre contrat aidé en tant qu'Assistante de Vie Scolaire.

Il convient donc de régulariser la précédente délibération en modifiant le type de contrat.

Le contrat de travail de cet agent sera un Contrat à Durée Déterminée de 1 an.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le présent contrat

11. Subvention accordée au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes 2015

Comme chaque année, le Conseil Départemental d'Eure et Loir sollicite la participation financière de la commune pour alimenter un fonds destiné aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Départemental intervient également pour des aides d'urgences liées à l'extrême précarité d'un jeune.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 150€ au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes 2015

12. Subvention accordée au titre du Fonds de Solidarité Logement 2015

Le Conseil Départemental d'Eure et Loir sollicite la participation financière de la commune pour alimenter un fonds destiné aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention de 150€ au titre du Fonds de Solidarité Logement 2015

13. Signature d'un contrat d'avenir de 35 heures pour le poste de responsable du restaurant scolaire de Boutigny

Lors de la séance du 12 juin, Madame le Maire a présenté aux élus la nouvelle organisation du temps de travail de certains salariés compte tenu du départ à la retraite de l'agent qui avait en charge la responsabilité de la garderie communale ainsi que le restaurant scolaire de Boutigny.

Un agent en poste s'était fait connaître pour reprendre le poste de responsable du restaurant scolaire de Boutigny. De ce fait, le recrutement voté lors du conseil municipal du 12 juin était en remplacement de son propre poste.

Malheureusement, après avoir eu connaissance d'informations importantes qui auraient pu gêner l'agent dans son travail quotidien, la mairie a décidé durant l'été de modifier l'organisation prévue.

C'est donc un agent qui avait passé un entretien d'embauche et non retenu pour les services techniques qui se voit attribuer le poste de responsable du restaurant scolaire de Boutigny.

Il convient donc de régulariser ce poste en contrat d'avenir non créé jusqu'alors et d'annuler les embauches prévues :

- a. au point n°11 de l'ordre du jour du 12 juin 2015 « Délibération pour signature d'un contrat aidé de 20h hebdomadaires pour la surveillance cour et cantine sur les sites de Prouais et de Boutigny »
- b. au point n°15 de l'ordre du jour du 12 juin 2015 « Délibération pour signature d'un contrat aidé de 20h hebdomadaires en tant qu'agent de surveillance cantine, cour et garderie de Boutigny et agent d'entretien »

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer un contrat d'avenir de 35 heures pour le poste de responsable du restaurant scolaire de Boutigny

14. Questions et informations diverses

Madame le Maire :

- fait savoir aux membres du conseil municipal que le dossier d'un agent passera le 29 septembre en commission départementale de réforme pour statuer sur l'imputabilité ou non au service d'un accident du travail. Sur questionnement de Carine Barrière, elle lui répond après avoir fermé la séance du conseil municipal. Un débat s'ensuit entre les élus.
- Notifie la délibération de la CCPH actant le transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés »
- Lit les remerciements de la famille DELLERUE suite au décès de Guillaume DELLERUE, ancien conseiller municipal
- Lit les remerciements de la famille NOUSSAN suite au décès de Madame NOUSSAN, ancienne employée communale de la garderie
- Lit les remerciements de la famille CLEMENÇON pour le livre offert suite à la naissance de Camille
- Lit les remerciements de l'ASPIC et du Souvenir Français pour la subvention qui leur a été octroyée
- Fait savoir aux élus que la dérogation pour dépendre de la trésorerie de Dreux a été acceptée suite à la fermeture de la trésorerie de Nogent le Roi
- Informe les élus qu'un rendez-vous est fixé le lundi 21 septembre à 14h00 avec le cabinet d'architecture Ab'Cis, l'APAVE et la mairie sur le déblocage des Décomptes Généraux Définitifs des entreprises.
- Notifie au conseil municipal la tenue d'un rendez-vous le mardi 22 septembre à 16h00 avec la société COLAS et la mairie pour trouver une solution durable concernant les travaux effectués dans les cours de la mairie à Boutigny et de La Grange à Prouais
- Fait savoir qu'une réunion de chantier aura lieu le lundi 21 septembre à 10h00 au sujet de la construction d'une nouvelle station d'épuration à Prouais
- Fixe une réunion avec les élus le 9 octobre pour faire un point sur la situation financière de la commune.

Frédéric THIEL questionne Madame le Maire au sujet des travaux d'installation de la fibre numérique. Celle-ci lui répond qu'ils ont pris un peu de retard. La date d'achèvement des travaux est prévue courant 2016 au lieu de fin 2015.

Jean-Bernard BESSARD demande aux élus de se prononcer quant à une demande d'un administré sur la parution dans l'Entre nous de la tenue des offices religieux autres que catholiques.

Les élus décident à la majorité de ne laisser que la tenue des messes qui se déroulent sur le territoire de Boutigny-Prouais et donc de retirer les autres communes dont dépend la paroisse.

Valérie THEVEUX informe les élus des travaux du Centre Communal d'Action Sociale :

- Cette année, les festivités de fin d'année à destination des anciens seront gérées par le CCAS, il leur est proposé un déjeuner à l'étincelle suivi d'un spectacle de type cabaret. Les élus qui souhaiteraient venir seront acceptés sous condition de payer leur place afin de ne pas alourdir le budget du CCAS. Les colis seront distribués par les élus le samedi 19 décembre.
- Une manifestation dans le cadre de la semaine bleue est proposée par la commune d'Anet. Il s'agit d'un spectacle musical « Amour et Coquinerias » qui se déroulera au Dianetum le 17 octobre.

Corine LE ROUX :

- Informe les élus que les subventions à destination des associations ont été versées.
- fait savoir aux élus et spécialement aux membres de la commission association et culture qu'une réunion aura lieu le 9 octobre pour statuer sur l'octroi de la subvention communale à destination du Comité des Fêtes de Prouais.
- Avise qu'elle a contacté le fournisseur du feu d'artifice quant aux formations obligatoires des artificiers. Celle-ci aura lieu à Soulaire pour un montant de 190€ HT/personne. Messieurs FOUCHER et PELUCHE sont intéressés.

La séance est levée à 23H30